



PORTEUR DE PROJET
Conseil général du Haut-Rhin
(Service Environnement et
Agriculture)

PROJET
GERPLAN

TERRITOIRE DE PROJET
département

DEPARTEMENT
Haut-Rhin

REGION
Alsace

REGION NATURELLE
Vallée du Rhin
Piémont viticole
Massif Vosgien

PARTENAIRES
Conseil général du Haut-Rhin
Structures intercommunales,
communes
Associations de protection de
la nature et syndicats locaux
(eaux, rivières, ...),
DDT
Chambre d'Agriculture
Brigades Vertes

MOTS CLES
Plan de Gestion de l'Espace
Rural et Périurbain
Intercommunalité
Outil d'aide à la décision
Appui méthodologique
Politique départementale
Gestion globale de l'espace

CONTACT
Karine ISOLA
Responsable GERPLAN
Service Environnement et
Agriculture
Département du Haut-Rhin
isola@cg68.fr

Les Plans de Gestion de l'Espace rural et Périurbain (GERPLAN)

Le Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain constitue un outil original d'aide à la décision mis en place par le Département du Haut-Rhin. Et dont s'empare un nombre croissant d'intercommunalités.



Les projets de territoires rencontrent souvent deux obstacles majeurs à leur réalisation : le manque de financements, et le manque de ressources en terme d'ingénierie et d'animation de projet. En cela, la mutualisation des compétences à une échelle plus grande que l'échelle communale, de type communauté de communes ou Pays, permet bien souvent d'atteindre une taille pertinente de « territoire de projet ».

A une plus grande échelle encore, le conseil général du Haut-Rhin a initié il y a 10 ans la démarche GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain), un outil au

service des collectivités locales d'aide à la définition et à la conduite de projets de gestion durable de l'espace. L'objectif affiché est, pour chaque intercommunalité ayant engagé un GERPLAN, de « concilier activité agricole, expansion urbaine et préservation des milieux naturels ». Cet outil est né du constat de carence en matière de gestion globale de l'espace dans un département où, vue la densité de population (200 habitant par km², voire 300 en zone de plaine et de piémont viticole), il est particulièrement convoité.

Prise en compte des spécificités paysagères

Un triple diagnostic paysager, agricole et hydraulique

La démarche GERPLAN est initiée à la demande d'une intercommunalité et débute par le recensement exhaustif des espaces d'intérêt collectif d'un point de vue paysager, patrimonial, écologique ou relatif aux ressources naturelles. Ce recensement est opéré par confrontation de 3 études distinctes : la première commandée à un bureau d'études concernant l'environnement et les paysages, la seconde menée par la Chambre d'agriculture consistant en un diagnostic des exploitations agricoles locales, la troisième conduite par le Département sur la gestion des eaux (inondations et coulées de boue). Le but est d'identifier auprès de tous les acteurs (élus, agriculteurs, associations environnementales, habitants,...) les enjeux spécifiques du territoire. L'analyse de l'occupation de l'espace depuis le XIX^e siècle est réalisée par commune sous forme de blocs-diagrammes (représentation du paysage en 3 dimensions). Ce mode de représentation, alimenté par les apports du diagnostic agricole en terme d'occupation de l'espace, de contraintes agro-économiques, de perspectives de transmissions d'exploitations, permet d'élaborer et de visualiser des scénarios concrets d'évolution du territoire.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Un GERPLAN sur-mesure pour chaque territoire

Sur la base de ces études préalables la collectivité établit, en concertation avec les acteurs concernés et en informant la population, un plan de gestion (le GERPLAN proprement dit) ajusté à ses problématiques propres. Les projets inscrits aux GERPLAN recouvrent une vaste gamme de mesures, de travaux ou d'aménagements, financés pour partie par le département.

Quelques exemples :

- La mise en place de Mesures Agri-environnementales territorialisées (MAEt) permet d'inciter les agriculteurs à maintenir ou implanter une couverture herbeuse anti-érosive dans les zones à risque ou imposer des pratiques économes en intrants dans les zones de captage d'eau potable.
- Le soutien aux circuits courts de distribution de produits agricoles (vente directe, marchés paysans,...) permet de renforcer le lien entre agriculteurs et consommateurs, d'offrir des débouchés à la production locale et de faire connaître les bénéfices réciproques entre agriculture et paysage.
- L'inventaire et l'entretien des vergers, notamment en périphérie des villages, couplés à leur valorisation via des ateliers de transformation associatifs, permettent de préserver ces espaces hautement multifonctionnels (production agricole, accueil de pollinisateurs, fonction récréative,...) d'une banalisation agricole ou urbaine.

- Les travaux de réaménagement de cours d'eau permettent de restaurer des milieux écologiques fragiles, de limiter les risques érosifs par la consolidation des berges et de renforcer les trames vertes et bleues (accueil de la biodiversité terrestre et aquatique).

Échelles de territoires et sensibilisation des acteurs locaux Animer les échanges entre territoires et partenaires

Proposée par le département, la démarche GERPLAN repose en premier lieu sur une dynamique volontaire des EPCI puis des communes chargées in fine de mettre en œuvre le plan de gestion. La coordination entre ces différentes échelles de territoire et les structures afférentes (bureau d'études, chambre d'agriculture,...), le suivi des actions ainsi que l'animation du réseau des animateurs GERPLAN est assurée par une équipe de 5 personnes du service Environnement et Agriculture du conseil général. La phase de diagnostic s'accompagne d'une consultation de la population, d'ateliers publics thématiques et d'exposition des principaux résultats. A terme, la capitalisation par l'équipe GERPLAN des expériences engagées et leur communication efficace auprès des collectivités voisines ont permis d'étendre le dispositif à 27 structures intercommunales, soit 80 % des communes du Haut-Rhin.

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Une territorialisation des politiques départementales

Le dispositif GERPLAN met à disposition des collectivités un appui technique, méthodologique et financier qui tient compte des spécificités territoriales locales. Il donne aux communes les moyens et méthode pour mieux appréhender la forme et la fonctionnalité de leurs différents espaces et anticiper leur devenir. A terme, toutes les actions engagées localement sont regroupées au sein du Système d'Information Géographique du Conseil Général, constituant une solide base de données — recueillies au plus près du terrain — et stratégique pour l'aménagement global du territoire. L'objectif affiché est de toucher à terme l'ensemble des intercommunalités et communes du Haut-Rhin pour décliner territorialement les politiques agricoles et environnementales et mieux les orienter à terme.

Au-delà du nombre de communes concernées et du nombre significatif d'opérations engagées pour le maintien ou la restauration d'espaces naturels ou agricoles, les actions entreprises, aussi diverses que ponctuelles sur le territoire, rendent difficile de dresser un bilan chiffré global, au regard, par exemple, de la consommation d'espace par l'urbanisation. Les GERPLAN dont le programme repose notamment sur la révision des documents d'urbanisme sont sans doute de ce point de vue les plus à même d'apporter des garde-fous pérennes à l'artificialisation du territoire. La situation reste de ce point de vue préoccupante dans le Haut-Rhin où les surfaces urbanisées, constituant déjà une part du territoire supérieure au ratio national (12,4 % contre 9,1 % en 2006) ont continué à s'étendre entre 2006 et 2008 à un rythme 1,5 fois supérieur au niveau national. Cependant, nul doute que les diagnostics territoriaux, fondés sur l'analyse du paysage et de la multifonctionnalité des espaces, ne fasse prendre conscience progressivement de l'urgence de raisonner, aux échelons local comme départemental, la consommation d'espaces agricoles et naturels.



rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français